



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Moulins, le 11 FEV. 2020

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 ZSC Etangs de Sologne Bourbonnaise du 17 décembre 2019

Le comité de pilotage du site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Etangs de Sologne Bourbonnaise, s'est réuni le 17 décembre 2019 à Thiel-sur-Acolin, à la suite du copil de la ZPS « Sologne Bourbonnaise », sous la Présidence de Mme DEMOLOMBE-TOBIE, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Allier.

Les personnes présentes et excusées figurent sur la feuille d'émargement jointe.

Suite à un tour de table de présentation des participants, Mme DEMOLOMBE-TOBIE introduit la réunion et présente l'ordre du jour. Mme DEMOLOMBE-TOBIE passe ensuite la parole à Mme PELTIER et M. VERON, respectivement chargée d'études et chargé de missions au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de l'Allier, structure chargée de l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DocOb) de ce site Natura 2000.

1. Rappel concernant le site Natura 2000 (diapositives 3 à 7)

M. VERON précise qu'il s'agit de la 12^e réunion de ce comité, installé il y a 20 ans (juillet 1999), puis effectue un rappel des enjeux écologiques visés par le site Natura 2000 et présents sur ce dernier (habitats naturels et espèces animales et végétales d'intérêt communautaire).

2. Bilan de la mission d'animation 2019 :

Des actions ont été réalisées pour chacune des 8 catégories d'interventions (diapositive 9). M. VERON détaille les ajustements opérés en cours d'année, en référence au programme d'interventions prévisionnel présenté lors de la réunion du 05 février 2019.

Une enveloppe complémentaire était allouée en 2019, destinée à une actualisation partielle de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire.

2.1 Suivi et déploiement des outils contractuels Natura 2000

2.1.1 Promotion-contractualisation de la Charte Natura 2000 (diapositives 10 et 11)

Mme PELTIER rappelle brièvement les travaux de fusion des chartes initialement distinctes de la ZSC « Etangs de Sologne Bourbonnaise » et de la ZPS « Sologne Bourbonnaise ».

Un publipostage comprenant un courrier, un exemplaire de plaquette et un exemplaire de la nouvelle Charte a été effectué, à destination de l'ensemble des propriétaires identifiés. Suite à ces envois, le Conservatoire a réceptionné une sollicitation des propriétaires des Chevennes (Commune de Chapeau) et a réalisé le diagnostic préalable, pièce constitutive de la demande d'engagement.

En raison notamment d'une réception tardive de cette sollicitation, ne permettant pas un échange entre les propriétaires, les exploitants et le Conservatoire, seules les parcelles non exploitées ont été intégrées dans ce projet de demande d'adhésion. Il s'agit principalement des trois plans d'eau présents sur le domaine ainsi que leurs pourtours immédiats, pour une surface globale d'environ 28 hectares. Néanmoins, cette demande d'engagement n'a pas été déposée à la DDT Allier avant la date butoir du 1^{er} septembre par les propriétaires car ces derniers n'ont pas achevé la démarche de succession de cette propriété. Le dépôt de ce dossier est donc reporté pour 2020.

Concernant l'engagement du domaine des Guichardots (diagnostic réalisé par le CEN en 2018), le dossier a, pour rappel, été réceptionné par la DDT après l'échéance annuelle, soit postérieurement au 1^{er} septembre 2018. L'instruction de cette demande a donc été menée par la DDT courant 2019, dévoilant l'absence de quelques pièces administratives, non fournies par le propriétaire. Informé, le Conservatoire a tenté de compléter ce dossier avec le propriétaire avant le 1^{er} septembre 2019, en vain. La complétude et la finalisation de l'instruction de cette demande d'engagement est donc également reportée à 2020.

2.1.2 Suivi des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) souscrites

M. VERON effectue un bref rappel de la mise en place des MAEC sur le site Natura 2000, avec comme résultat l'engagement pour 5 années de 5 exploitations agricoles. Les engagements se sont poursuivis en 2019. Le Conservatoire a tenu des échanges avec certaines de ces exploitations, notamment dans le cadre de contrôles administratifs.

Par ailleurs, M. VERON fait part d'une démarche complémentaire sur l'entité des Chevennes, avec l'implantation par l'exploitant d'une seconde bande enherbée directement accolée à une 1^{ère} bande, mise en place dans le cadre d'une MAEC.

2.1.3 Promotion-contractualisation de Contrats non agricoles(diapositives 12 et 13)

Le Conservatoire rappelle les différentes réflexions en cours. Concernant l'entité des Chevennes (commune de Chapeau) et la préoccupation des propriétaires de préserver le patrimoine « étangs » de ce domaine tout en conservant les caractéristiques et l'attractivité écologique de ces derniers, un diagnostic, engagé par le Conservatoire en 2018 et finalisé en 2019, a été partagé avec les propriétaires. Ce diagnostic ouvre la perspective de travaux de restauration de certains milieux aquatiques et humides. Pour la même raison que le report du dépôt de la demande d'adhésion à la Charte, les propriétaires souhaitent attendre la finalisation de la démarche de succession avant de poursuivre la réflexion. Celle-ci est donc programmée pour 2020, pour ce qui concerne les itinéraires techniques, leur budgétisation et les conditions de réalisation (maîtrise d'ouvrage, ...).

En 2018, le Conservatoire a accompagné M. ROTTAT, propriétaire exploitant de parcelles riveraines de l'étang Picuze (commune de Dompierre-sur-Besbre), dans ses démarches de travaux en cours d'eau. Sa demande initiale était la réalisation d'un curage superficiel en amont d'un

passage busé. Il s'agit d'une problématique récurrente d'envasement de ce petit linéaire de cours d'eau.

Suite à des échanges menés notamment sur le terrain avec le propriétaire-exploitant, le bureau « eau et milieux aquatiques » de la DDT 03 et le service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le Conservatoire a élaboré une proposition d'aménagement plus global répondant aux usages d'abreuvement et de passages de tracteurs et optimisant l'écoulement des eaux et des sédiments, tout en préservant l'intégrité de ce linéaire de cours d'eau. Cet aménagement présenterait, de plus, de meilleures conditions pour la circulation de la petite faune sauvage inféodée au ruisseau et à ses rives. Alors que cette proposition était de nouveau partagée avec le propriétaire-exploitant durant le printemps 2019, l'épisode de sécheresse 2019 a remis en cause la localisation du point d'abreuvement. En effet, durant cette période, le débit de l'écoulement sur cette portion ne permettait plus d'abreuver les animaux. Un transfert de ce point d'abreuvement a été rapidement établi sur les abords de l'étang Picuze, le Conservatoire ayant au préalable confirmé l'absence d'habitats naturels/plantes sensibles. Une réflexion est actuellement menée par M. ROTTAT afin de pérenniser l'apport d'eau à son troupeau sur ces parcelles. Au besoin, le Conservatoire ne manquera pas de poursuivre son accompagnement.

2.2 Information, sensibilisation des acteurs locaux

2.2.1 Maintien d'une veille auprès des acteurs locaux (diapositive 14)

M. VERON évoque la poursuite des échanges avec le propriétaire des étangs de Pommay sur la commune de Lusigny, notamment autour des cistudes d'Europe. En raison d'une indisponibilité non prévue et à durée indéterminée du propriétaire, la perspective d'un diagnostic de ce secteur avec l'appui des usagers (exploitants agricoles, ...) est reportée à 2020.

M. VERON relate également la sollicitation d'un propriétaire du secteur de la Racherie (commune de Saint-Gérand-de-Vaux), souhaitant intégrer de nouvelles propriétés dans le périmètre du site Natura 2000. Cette volonté a été relayée aux services de l'Etat par le Conservatoire. L'orientation européenne fléchant une consolidation du réseau existant, plutôt qu'une extension de ce dernier, l'Etat ne s'est pas exprimé favorablement pour l'intégration de ces parcelles. Dans l'objectif d'accompagner ce propriétaire, désireux de mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité et demandeurs d'un soutien technique et financier, le Conservatoire lui a suggéré de s'inscrire dans la dynamique d'une autre politique publique, complémentaire : la déclinaison dans l'Allier du Plan national d'actions dédiée à la Cistude d'Europe (<http://cen-allier.org/actions-de-preservation-du-conservatoire/politiques-publiques/plans-dactions>), un appel à projets de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne étant actuellement en cours.

2.2.2 Veille à la compatibilité des projets et activités – assistance aux évaluations d'incidences

Le Conservatoire a été particulièrement sollicité sur les problématiques soulevées durant la période sécheresse de l'été 2019, notamment pour la compatibilité des interventions visant à maintenir l'accès à l'eau au bétail et le suivi de ces dernières.

Le Conservatoire a également fourni un appui technique aux services de l'Etat en charge de l'instruction de projets : forages en nappe profonde, parcs photovoltaïques, modification de PLU, travaux en étangs.

Le Conservatoire fait également remonter aux services appropriés certaines observations de terrain, telles que l'observation de travaux dans l'un des étangs de Chantalouette (Dompierre-sur-Besbre).

2.2.3 Articulation de l'animation du site Natura 2000 avec le déploiement d'autre politiques publiques

Des fiches synthétiques replaçant les entités géographiques du site Natura 2000 et leurs bassins-versants élémentaires (modélisation) par rapport à certaines prérogatives de la loi sur l'eau et notamment aux statuts des écoulements avaient été élaborées en 2018. En 2019, ce rapport a été étoffé avec l'intégration des résultats des indicateurs d'évaluation et de suivi de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (évaluation de l'état écologique de 2016).

2.2.4 Communication, sensibilisation (Diapositive 15)

Le Conservatoire continue d'actualiser le site internet dédié à la ZSC « Etangs de Sologne Bourbonnaise ».

Le CEN Allier a également réalisé une animation grand public sur le domaine de la Racherie (Commune de Saint-Gérand-de-Vaux), le 22 septembre 2019 à l'occasion des journées européennes du patrimoine. En raison d'une météo très peu engageante, cette animation n'a pas rencontré le succès escompté.

M. VERON a également animé, le 7 novembre 2019, une conférence en salle, autour des étangs de la Sologne Bourbonnaise. Cette animation, co-organisée par avec le Centre social et culturel du territoire de Chevagnes et l'Association Chevagnes en Sologne bourbonnaise, a été réalisée à Chevagnes et a rassemblé près de 90 personnes.

2.3 Etudes et suivis scientifiques

2.3.1 Tableau de bord habitats naturels/espèces (diapositive 16)

M. VERON rappelle que le Conservatoire réalise des mises à jour annuelles du tableau de bord. Les versions sont consultables et téléchargeables sur l'espace réservé « Comité de pilotage » du site internet dédié à la ZSC.

2.3.2 Suivi de la Marsilée à quatre feuilles (diapositives 17 à 20)

Mme PELTIER présente les résultats du suivi instauré d'une part depuis 2013 sur l'étang principal de la Racherie et, d'autre part depuis 2016 au sein d'un petit étang des Guichardots. Les conditions météorologiques particulières (sécheresse) de l'été 2019 ont perturbé le développement de la Marsilée à quatre feuilles. Afin de ne pas intégrer de biais à ce suivi (intégrant notamment une estimation visuelle du recouvrement spatial des feuilles) le Conservatoire a adapté le protocole de ce suivi, pour s'adapter à des individus de Marsilée certes présents, mais desséchés et flétris. Ainsi, seules les tâches ont été comptabilisées.

Sur l'étang de la Racherie, la Marsilée était bien présente en 2019, avec 31 tâches surfaciques contre 29 en 2018, ces dernières semblant néanmoins moins étendues, et 56 tâches ponctuelles (< 3 pieds) contre 33 en 2018. Ce dernier point est le plus remarquable, puisque la Marsilée a été observée sur la queue d'étang Sud où elle n'avait jamais été contactée auparavant.

Concernant les Guichardots, la présence de l'espèce se raréfie d'année en année, seul trois petites tâches subsistent sur cet étang. Une végétation de roselière dense se développe sur cet étang, au détriment des végétations de vases exondées propices à la Marsilée à quatre feuilles. L'étang est en assec depuis 2 ans.

M. VERON évoque que malgré l'intérêt patrimonial de la Marsilée, des interventions destinées à préserver cette station ne sont pas proposées par le Conservatoire. En effet, les contraintes de plus en plus fortes qui s'exercent sur ce milieu, notamment en termes de ressource en eau, amènent

à imaginer des interventions conséquentes, sans maîtrise des facteurs extérieurs (pluviométrie, ...) et donc sans assurance quant à l'atteinte du résultat escompté. Pour ce type de station où la Marsilée semblait se développer – du moins être présente – en marge de ses exigences écologiques, le principe n'est pas de vouloir un milieu figé mais un milieu dynamique, suivi et qui peut être au besoin orienté afin de proposer des conditions favorables au développement d'autres végétations et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

2.3.3 Etude de caractérisation des populations de cistudes (diapositives 21 à 23)

M. VERON expose les 1^{ers} résultats de l'étude de la population de Cistude d'Europe présente sur le grand étang de la Racherie. Le Conservatoire a réalisé 3 sessions de piégeage au printemps 2019, de quatre journées chacune, entre le 13 mai et le 20 juin. 73 individus ont ainsi été capturés, marqués, étudiés puis relâchés. Les analyses plus précises, relatives à l'estimation de l'effectif de cette population ainsi qu'à la description des caractéristiques populationnelles (sex-ratio, pyramide des âges, ...) de l'échantillon capturé sont en cours. Néanmoins, M. VERON précise que comme pour les autres sites, la population semble majoritairement composée d'adultes, signalant un potentiel vieillissement de la population et un recrutement faible (peu de juvéniles). Par ailleurs, les sites de pontes sur cette entité sont mal connus.

2.3.4 Adaptation et actualisation du DocOb (diapositives 24 à 26)

M. VERON rappelle les motivations du Conservatoire d'actualiser le DocOb, partagé fin 2017 avec les services de l'Etat puis avec le COPIL. Durant ce travail, la forme du document sera adaptée, conformément à la trame nationale en vigueur et permettant plus facilement des mises à jour.

En 2019 et pour rappel par l'intermédiaire d'un budget complémentaire, le Conservatoire s'est investi sur l'actualisation partielle de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels (caractérisés par leurs végétations) et des espèces végétales.

Mme PELTIER rappelle les constats ayant motivés ce travail : lacunes dans la cartographie réalisée en 2009-2010 et nouvelles connaissances acquises depuis 2013, notamment de répartition d'espèces d'intérêt communautaire.

Le travail a été centré sur 5 entités du site : les Chevannes, Champ-Bon (partiellement), Picuze, les Guichardeaux et la Racherie. Les conditions climatiques exceptionnelles enregistrées durant l'été 2019 et précédemment évoquées ont perturbé le développement de végétations notamment aquatiques et amphibiennes. Afin de fournir un travail et une représentation cartographique représentative de la réalité générale du site (et non d'une année exceptionnelle où la majorité des étangs étaient en assec quasi-total), la cartographie sera complétée en 2020 en reprenant les investigations sur les végétations aquatiques et amphibiennes des étangs.

3. Présentation du programme d'animation proposé pour l'année 2020 (diapositives 27 à 29) :

M. VERON présente le programme d'actions 2020, poursuivant majoritairement des actions engagées les années précédentes. Le budget alloué est de 23 500 €, des ajustements ultérieurs pouvant être effectués au sein de ce dernier (répartition d'actions). La seule différence notable avec 2019 étant l'investissement plus conséquent sur la mise à jour du DocOb, tenant compte de la finalisation de la cartographie d'habitats naturels précédemment évoquée.

4. Questions diverses :

M. TAMIAN, représentant les services départementaux fusionnés au 1^{er} janvier 2020 (futur Office national de la Biodiversité) des actuels Agence française de la Biodiversité et Office national de la chasse et de la faune sauvage fait part d'une étude menée en 2019 par un stagiaire de la

délégation régionale de l'AFB. L'étude porte sur l'influence des étangs sur les cours d'eau du bassin-versant de la Besbre. Différentes estimations et modélisations ont été effectuées, estimant et caractérisant (différence selon la taille...) par exemple l'important phénomène d'évaporation des eaux présentes dans ces retenues.

M. VERON précise à son tour la réalisation depuis 2017 d'une étude assez similaire du Conservatoire, ciblée sur 2 bassins-versants d'affluents de la Besbre (ruisseaux le Charnay et le Dompierre). Le phénomène d'évaporation n'a pas été modélisé mais plutôt la physico-chimie des eaux et des sédiments, du débit, dans les écoulements (cours d'eau/fossés) et au sein de plans d'eaux. Cette étude sera finalisée début 2020. Le Comité de suivi mis en place en 2019 sera de nouveau réuni et l'étude sera par la suite présentée aux acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires...) et largement partagée.

L'ordre du jour étant épousé, Mme DEMOLOMBE-TOBIE remercie les participants et la mairie de Thiel-sur-Acolin pour son accueil, et clôture la séance.

La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE